



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**ARRÊTÉ PREFECTORAL  
PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS  
PUBLICS DE LA ZAC DU PARC D'ACTIVITES CALVADOS HONFLEUR**

**LE PRÉFET DU CALVADOS  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L300-4, L300-5 et L311-6, relatifs aux zones d'aménagement concerté ;

**VU** le décret du Président de la République du 28 février 2020 portant nomination de Monsieur Jean-Philippe VENNIN; contrôleur général de sapeur-pompier professionnel détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Calvados, à compter du 9 mars 2020 ;

**VU** le décret du Président de la République du 30 mars 2022 portant nomination de Monsieur Thierry MOSIMANN, préfet du Calvados ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 24 avril 2009 créant la zone d'aménagement concerté (ZAC) « Parc d'activités Calvados Honfleur » sur le territoire de la commune de Honfleur ;

**VU** la délibération du syndicat mixte du Parc d'activités Calvados Honfleur du 14 décembre 2009 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC « Parc d'activités Calvados Honfleur » ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 07 mai 2010 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC « Parc d'activités Calvados Honfleur » ;

**VU** la délibération du syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) de Honfleur et de la Région du 09 février du 2022 émettant un avis favorable à la modification du dossier de réalisation de la ZAC « Parc d'activités Calvados Honfleur » ;

**VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Honfleur du 08 mars 2022 émettant un avis favorable sur la modification du Dossier de Réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC « Parc d'activités Calvados Honfleur » ;

**VU** la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du 21 mars 2022 approuvant la modification du Dossier de Réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC « Parc d'activités Calvados Honfleur » ;

**VU** la délibération du syndicat mixte du Parc d'activités Calvados Honfleur du 05 avril 2022 approuvant la modification (n°2) du Dossier de Réalisation de la ZAC « Parc d'activités Calvados Honfleur » et demandant à M. le Préfet d'approuver la modification du programme des équipements publics, après avis de la Commune de Honfleur et de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville ;

**VU** la demande du syndicat mixte de Parc d'activités Calvados Honfleur déposée le 02 mai 2022 portant sur l'approbation par le préfet de la modification du programme des équipements publics de la ZAC « Parc d'activités Calvados Honfleur » ;

**VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Honfleur du 16 mai 2022 émettant un avis favorable sur la modification (n°2) du programme des équipements publics de la ZAC « Parc d'activités Calvados Honfleur » ;

**VU** la délibération de la communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville du 31 mai 2022 émettant un avis favorable sur la modification du programme des équipements publics de la ZAC « Parc d'activités Calvados Honfleur » ;

**CONSIDÉRANT** le caractère mineur des modifications, sans effet sur l'étude d'impact ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture du Calvados ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La modification du programme des équipements publics de la ZAC « Parc d'activités Calvados Honfleur » est approuvée.

**ARTICLE 2 :** Le programme des équipements publics de la ZAC « Parc d'activités Calvados Honfleur » pourra être consulté au siège du syndicat mixte du parc d'activités Calvados Honfleur (Hôtel de Ville – BP 80 049 – 14 062 Honfleur Cedex) et à la Direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados (10 boulevard du Général Vannier – CS 75 224 – 14 052 Caen cedex 4) aux jours et aux heures habituels d'ouverture.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera affiché pendant 1 mois au siège de la communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville et dans les mairies des communes membres concernées. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. L'arrêté sera en outre publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera les lieux où le dossier pourra être consulté.

**ARTICLE 4 :** Le secrétaire général de la préfecture du Calvados, le Maire de Honfleur, le Président du syndicat mixte du Parc d'activités Calvados Honfleur, le Directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le

**26 JUN. 2022**



Thierry MOSIMANN